

# REGLEMENT INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX VETERANS



**COBALANDES**  
Comité de Badminton des Landes

## SOMMAIRE

1.	GENERALITES.....	3
2.	INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES .....	3
3.	COMPOSITION DES EQUIPES .....	3
4.	QUALIFICATION DES JOUEURS .....	3
5.	ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB.....	4
6.	HIERARCHIE DES JOUEURS .....	4
7.	NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE .....	4
8.	TABLE de MARQUE - ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE .....	4
9.	REMPLACEMENT D'UN JOUEUR .....	4
10.	TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS ET VOLANTS.....	5
11.	FORFAIT SUR UN MATCH .....	5
12.	BAREME DES POINTS PAR MATCH.....	5
13.	BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE.....	5
14.	DISQUALIFICATIONS DE JOEUSES ET AUTRES PENALITES.....	6
15.	COMMUNICATION DES RESULTATS.....	6
16.	PENALITES ET RECOURS.....	6
17.	ORGANISATION D'UNE JOURNEE .....	6
18.	ANNEXES ET FORMULAIRES.....	6

## 1. GENERALITES

- 1.1. Le Championnat Départemental Interclubs Seniors oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental des Landes de badminton (CoBaLandes). Il comporte un nombre de divisions pouvant être révisé chaque saison en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- 1.2. Les divisions sont composées d'une poule de 4 équipes.
- 1.3. Le système de comptage de points appliqué pour cette compétition sera celui adopté par la fédération française avant le début de la saison, et ce dès la première journée de la compétition.
- 1.4. Les commissions Interclubs et Compétitions désignées par le CoBaLandes sont chargées de la gestion du championnat. Dans les limites de la délégation qui leur est accordée, ces commissions prennent toutes les décisions utiles à la gestion des inscriptions, du calendrier et à l'homologation des résultats. Elles statuent sur les réserves et réclamations et prononcent d'éventuelles pénalités sportives dans le respect de l'article 16.

## 2. INSCRIPTION / FORFAIT DES EQUIPES

- 2.1. Les montants des droits d'engagement sont définis annuellement par décision du Conseil d'Administration du CoBaLandes et annoncés lors de l'assemblée générale annuelle. Ils figurent en annexe 1 « Dispositions spécifiques à la saison ».
- 2.2. Les équipes sont inscrites selon les modalités d'inscription envoyées par la Commission Interclubs (voir annexe 1). Les équipes déjà inscrites le restent automatiquement, sauf vœu contraire du président de club exprimé par mail à la Commission Interclubs avant la date précisée par celle-ci.
- 2.3. Le dossier d'inscription comprend :
  - le formulaire d'engagement des équipes (formulaire 2),
  - le versement du montant des droits d'engagement de chaque équipe sur Badnet.
- 2.4. Dans le cas où une équipe dont l'inscription a été validée par la Commission Interclubs déclare forfait après le début du championnat, les droits d'engagement ne sont pas remboursés et l'équipe n'est pas remplacée.

## 3. COMPOSITION DES EQUIPES

- 3.1. Les équipes peuvent être composées de joueurs vétérans, licenciés dans le club engagé.
- 3.2. Au cours de la compétition, nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ou une joueuse ne peut représenter 2 équipes différentes dans une ou plusieurs divisions de la compétition.
- 3.3. Toutes les équipes engagées doivent être composées d'un minimum 2 Hommes et 2 Femmes.

## 4. QUALIFICATION DES JOUEURS

- 4.1. Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle au plus tard l'avant-veille précédant la semaine comprenant ladite journée, à savoir :
  - être autorisé à jouer en compétition,
  - avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale de Classement,
  - avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours,
  - ne pas être suspendu à la date de chaque rencontre.

## 5. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'EQUIPE D'UN CLUB

5.1. Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe.

Classement	Points	Classement	Points
NATIONAL N2	48 points	DEPARTEMENTAL D8	9 points
NATIONAL N3	39 points	DEPARTEMENTAL D9	6 points
NATIONAL R4	30 points	PROMOTION P10	3 points
REGIONAL R5	24 points	PROMOTION P11	2 points
REGIONAL R6	18 points	PROMOTION P12	1 point
REGIONAL D7	12 points	NC	0 point

5.2. La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte du joueur et de la joueuse les mieux classés. Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur et joueuse est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

## 6. HIERARCHIE DES JOUEURS

6.1. La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de la paire.

6.2. À côte égale, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie des paires.

## 7. NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

7.1. Le nombre de matchs composant une rencontre pour chaque division est :

Divisions	
Double Hommes	1
Double Dames	1
Double Mixte	2

## 8. TABLE de MARQUE - ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE

8.1. La table de marque est à la charge du club recevant la compétition. Il doit mettre en place un GEO doté d'un ordinateur dédié à la gestion de la compétition.

8.2. Un juge-arbitre sera désigné pour chaque journée par la CDOT. Sa vacation et ses indemnités kilométriques de déplacement seront à la charge du CoBaLandes et sa restauration à la charge du club receveur. Il devra officier avec la tenue réglementaire des juges-arbitres FFBad.

## 9. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

9.1. En cas de perte d'un joueur ou d'une joueuse pour raison médicale, et après étude du cas particulier, la commission en charge de la compétition pourra accepter le remplacement par un joueur ou une joueuse licencié dans le même club et présent dans le gymnase et de niveau équivalent respectant l'article 5. Elle informera les clubs adverses de sa décision avant le début des rencontres concernées.

9.2. Un joueur ou une joueuse inscrite sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure

pendant le premier match) peut être remplacé.

- 9.3. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.
- 9.4. Le remplaçant ou la remplaçante doit être qualifié pour disputer la rencontre en respectant les articles 4, 5 et 6.
- 9.5. Si le joueur ou la joueuse ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

## 10. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS ET VOLANTS

- 10.1. Lors de chaque journée et pour chaque rencontre, les équipes devront porter une tenue spécifique à l'effigie de leur club.
- 10.2. Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales et sont à la charge de chaque équipe.

## 11. FORFAIT SUR UN MATCH

- 11.1. Est considéré comme match perdu par forfait :
  - un match non joué ,
- 11.2. Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0 (ou sur le score en cohérence avec le système de comptage de points appliqué conformément à l'article 1.3).
- 11.3. En plus de cette défaite sur le match, l'équipe est sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
  - pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou à une blessure constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;

Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à deux, même si le nombre d'infractions est supérieur.
- 11.4. Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

## 12. BAREME DES POINTS PAR MATCH

- 12.1. Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus, qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :
  - Match gagné : + 1 point
  - Match perdu : 0 point
  - Match forfait : 0 point

## 13. BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

- 13.1. Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :
  - Victoire : + 5 points
  - Nul : + 3 points
  - Défaite : + 1 point
  - Forfait : 0 point

Ces points acquis sont éventuellement diminués par les points de pénalité appliqués selon l'article 16.3.
- 13.2. A ces points seront ajoutés :
  - Si l'équipe victorieuse ne perd aucun match : + 1 point supplémentaire. Ce point de bonus offensif n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueuses pour faire au moins match nul.

- Si une équipe perd 1-3 : + 1 point supplémentaire. Ce point de bonus défensif n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité.

#### **14. DISQUALIFICATIONS DE JOEUSES ET AUTRES PENALITES**

- 14.1. Tout joueur ou joueuse disqualifiée par le Juge-Arbitre ne peut plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur ou cette joueuse n'est pas autorisé. Le joueur ou la joueuse concernée se voit appliquer la procédure disciplinaire prévue par le règlement relatif aux cartons, notamment la suspension à titre conservatoire jusqu'à décision de l'instance disciplinaire.
- 14.2. Le Juge-Arbitre peut dans son rapport demander à la Commission Interclubs de prendre des pénalités sportives contre une équipe ne respectant pas les règlements applicables.

#### **15. COMMUNICATION DES RESULTATS**

- 15.1. Les résultats de chaque journée seront saisis sur le logiciel BadNet et exportés sur Poona par la Commission Interclubs ou le Juge-Arbitre. Ils seront consultables sur BadNet.

#### **16. PENALITES ET RECOURS**

- 16.1. Les commissions Interclubs et Litiges sont habilitées à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Les décisions de ces commissions sont sans appel.

#### **17. ORGANISATION D'UNE JOURNEE**

- 17.1. L'organisation de chaque journée est attribuée aux clubs par la Commission Compétitions suivant les propositions reçues. Ils devront :
- Disposer de 6 terrains minimum,
  - Organiser une buvette dont les bénéfices reviendront entièrement au club organisateur,
  - Mettre à disposition une Table de Marque (TB) avec un GEO et un ordinateur

#### **18. ANNEXES ET FORMULAIRES**

- Annexe 1 : Dispositions spécifiques à la saison
- Formulaire 1 : Déclaration de Présence pour toutes les divisions
- Formulaire 2 : Formulaire d'engagement pour toutes les divisions
- Formulaire 3 : Déclaration de composition d'équipe pour une rencontre



**Championnat Départemental  
Interclubs Vétérans**

Feuille de présence  
pour toutes les divisions

**Annexe 1**

Adoption :  
Entrée en vigueur :  
Validité : [permanente](#)  
Nombre de pages : [1](#)

**1. DATE D'INSCRIPTION**

La date limite de réception des dossiers d'inscription pour la saison 2025-2026 est fixée au 01 mai 2026.  
L'inscription doit être réalisé via BadNet par le club.

**2. DATE DE RETRAIT D'UNE EQUIPE**

La date limite de déclaration de retrait d'une équipe pour la saison 2025–2026 est fixée au 01 mai 2026.

**3. DROITS D'ENGAGEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS**

- Chaque équipe : 85 €

**4. ADRESSES**

Envoi des documents concernant les Interclubs départementaux Vétérans :  
Commission Interclubs – [commission.interclubs.cobalandes@gmail.com](mailto:commission.interclubs.cobalandes@gmail.com)

Cette déclaration de présence est à remettre sans les signatures des joueurs au juge arbitre de la journée **1 heure avant** le début de la rencontre. C'est en venant pointer à la table de marque que les joueurs viendront signer la feuille. Les joueurs doivent signer cette feuille au **moins 30 minutes** avant l'heure prévue de la rencontre.

CLUB : ..... Division : .....

Date : ..... Lieu : .....

**JOUEURS**

Nom, Prénom	N° licence	Nat.* F/1/2/3	Muté O/N	Signature du joueur	Observations Juge arbitre

**JOUEUSES**

Nom, Prénom	N° licence	Nat.* F/1/2/3	Muté O/N	Signature du joueur	Observations Juge arbitre

**ARBITRES OU COMPTEUR DE POINTS (CF. FEUILLE D'ARBITRAGE)**

Nom, Prénom	N° licence	Grade	Signature de l'arbitre	Observations Juge arbitre

Légende : I=International / FC=Fédéral Certifié / FA=Fédéral Accrédité / LC=Ligue Certifié / LA=Ligue Accrédité / S=Stagiaire

Nom et Signature du capitaine de l'équipe

Visa du juge arbitre



**Championnat Départemental  
Interclubs Vétérans**

**Engagement d'équipe  
toutes divisions**

**Formulaire 2**

Adoption :  
Entrée en vigueur :  
Validité : [permanente](#)  
Nombre de pages : 1

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé à la Commission Interclubs du Cobalandes par mail à l'adresse [commission.interclub.cobalandes@gmail.com](mailto:commission.interclub.cobalandes@gmail.com). Le règlement financier peut être fait, soit par virement bancaire, soit par chèque avant la date limite d'inscription. Préciser au dos du chèque le nom de l'équipe concernée. **Remplir un formulaire par équipe.**

Club : ..... Sigle : .....  
Ville (ou communauté) : ..... Département : 40 - Landes .....  
Ligue : Nouvelle-Aquitaine

Il est demandé au club de s'assurer que les coordonnées ci-dessous sont cohérentes avec le site de gestion des licences [poua.ffbad.org](http://poua.ffbad.org) et de procéder à la mise à jour en cas de données différentes.

**Coordonnées du président ou de la présidente du club**

Nom, Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP et Ville : ..... Tél : .....  
Courriel : ..... Mobile : .....

**Coordonnées du ou de la capitaine de l'équipe <sup>(1)</sup>**

Nom, Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP et Ville : ..... Tél : .....  
Courriel : ..... Mobile : .....

(1) si non connues à l'inscription les informations du président club seront utilisées

Je, soussigné(e) .....  
**engage** une équipe à la compétition mentionnée ci-dessous et m'engage à respecter et faire respecter par cette équipe le Règlement de la compétition, dès son entrée en vigueur.

**Nom de l'équipe :** \_\_\_\_\_

Cocher la case correspondante

Fait à : .....	Signature du Président du Club
Le : ...../...../.....	

**Ce formulaire est à renvoyer par mail à l'adresse [commission.interclub.cobalandes@gmail.com](mailto:commission.interclub.cobalandes@gmail.com)**



**Championnat Départemental  
Interclubs Vétérans**

Composition  
toutes divisions

**Formulaire 3**

Adoption :  
Entrée en vigueur :  
Validité : [permanente](#)  
Nombre de pages : 1

Cette déclaration de composition d'équipe est à remettre au juge-arbitre **10 minutes avant** l'heure prévue de début de la rencontre.

Rencontre : ..... contre .....

Date : ...../...../..... Equipe déposant la déclaration : .....

Heure prévue du début de rencontre : ..... Déclaration à remettre au JA avant : .....

**IL N'EXISTE AUCUN ORDRE PREETABLI DANS LA LISTE CI-DESSOUS**

Ordre des matchs proposé	Disciplines	Composition de l'équipe NOM, Prénom
	Double Homme	
	Double Dame	
	Double Mixte 1	
	Double Mixte 2	

Nom et signature du capitaine :

Heure de dépôt : .....

Observations du juge-arbitre :